

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-535193

ND : 26592

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricole : 12977

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAJJI HASNA

Date de naissance : 14-08-1989

Adresse : RUE 78 N° 86 OULFA , CASABLANCA

Tél. : 06 78 73 29 44

Total des frais engagés : 784.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. CHERIF EL GANOUNI

Médecine Générale

Boulevard Oued Oum Rabie Rue 78

N°2 Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 90 19 46

MUPRAS

03 AOUT 2020

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09 / 08 / 20

Nom et prénom du malade : HAJJI HASNA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Verigo + Palpite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14 / 04 / 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Partenariat des Actes
9/4/2020	C		200	INP : 091041051 Dr. CHERIF EL GANOUNI Boulevard Oued Oum Rabie Rue 7 N°2 Oulfa - Casablanca Tél : 06 22 90 19 46
14/4/2020	Cont		grat	

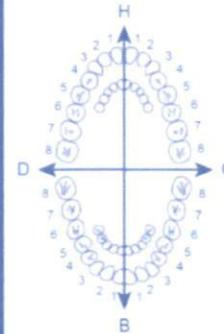
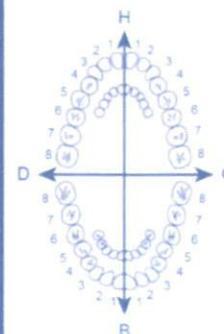
EXECUTION DES ORDONNANCES			
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la facture	
<i>PHARMACIE DU NIL 451, Bd. Oum-Rabii Casablanca</i>	14/4/2020	5 861 0	

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX				
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
46	SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
				
INP : _____				
COEFFICIENT DES TRAVAUX _____				
MONTANTS DES SOINS _____				
DEBUT D'EXECUTION _____				
FIN D'EXECUTION _____				
COEFFICIENT DES TRAVAUX _____				
MONTANTS DES SOINS _____				
DATE DU DEVIS _____				
DATE DE L'EXECUTION _____				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412 00000000	21433552 00000000	G	
D	00000000 35533411	00000000 11433553	B	
 <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession</p>				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Cherif El Ganouni Ahmed

Médecine Générale

Bd. Oued Oum Rabia - Rue 78 N° 2

Au dessus de la Pharmacie du Nil

Cité Oulfa - Casablanca

Tél.: 05.22.90.19.46

E-mail : aganouni@hotmail.com

الدكتور الشريف الكنوني أحمد

الطب العام

شارع واد الربيع، زنقة 78، رقم 2

فوق جميدلية النيل

حي الألفة - الدار البيضاء

الهاتف: 05.22.90.19.46

البريد الإلكتروني: aganouni@hotmail.com

Casablanca, le ١٩١٤١٠٢٥ الدار البيضاء، في

١٤٥٥٢ ١٤٥٥٤

-

- Oedes 20

١ × ٢ ⌈ s and g (28g)

- Amoxil ١٧

١ × ٢ ⌈ g.

PPV: 55,00 DH
LOT: 623690
PER: 08/21

- Oedes 20

١ × ٢ ⌈ nat,

- Cladie ٥٥

LOT: 19058 PER: 05/2024
PPV: 137,30 DH

- Flagyl ٥٠

Fabriqué sous licence
MEDINAR
par les Laboratoires Steripharma
Z.I. Ctra N° 347, Sidi Maârouf - Casablanca
Amine TAHIRI - Pharmacien Responsable
AMM N° 272 DMP/21/NNP

LOT 190817
EXP 02/2022
PPV 99.00 DH

FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
PER: 09/2024
P.P.V: 49DH80



الرجاء إحضار الوصفة عند المراجعة Prière de présenter l'ordonnance à la prochaine



Sans

PPV



Cardiffem 8-

6N

PHARMACIE
DU OUM-RABIL
TUNISIE

$10^{\circ}C + 6 = 26^{\circ}C - 3 \text{ max}$
 $26^{\circ}C$
 $\cancel{58^{\circ}C P}$

PHARMACIE DU NIL
451, Bd. Oum-Rabil
Gafsa - Tunisie
9